

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

➤ Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente annexées au devis, à l'exclusion de tout autre document. Ainsi et sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, toute condition contraire opposée par l'acheteur sera inopposable au vendeur.

➤ Les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande, exprimés en Euros et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande ; tout changement du taux entre la commande et la livraison pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services.

➤ La livraison s'effectue conformément à la commande soit au siège du vendeur, soit par remise directe du produit à l'acquéreur au lieu et selon les modalités de transport définis à la commande.

➤ Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont en fonction des possibilités d'approvisionnement et éventuellement de transport du vendeur. Des dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, ni à retenue, ni annulation des commandes en cours.

Toutefois, si 2 mois après la date indicative de livraison, le produit n'a pas été livré pour toute autre cause qu'un cas fortuit ou de force majeure (sont considérés comme cas de force majeure : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, l'impossibilité absolue pour le vendeur d'être approvisionné), la vente pourra alors être résolue à la demande de l'une ou l'autre des parties. L'acheteur pourra obtenir la restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

➤ Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré doivent être formulées par écrit dans les 48 heures de la livraison des produits.

Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou des anomalies constatés. Il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y remédier. En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par le vendeur, l'acheteur pourra obtenir le remplacement gratuit ou le remboursement des produits au choix du vendeur, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

➤ En aucun cas, le vendeur ne pourra être responsable en cas d'utilisation non-conforme des produits et notamment en cas de dépassement de la capacité de charge maximum conseillée en statique ou de mauvaises conditions de stockage.

➤ Sauf convention contraire écrite, les règlements sont effectués par l'acheteur le 30ème jour suivant la date de réception des produits. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours.

Toute somme non-payée à l'échéance entraîne l'application d'intérêts de retard qui sont exigibles dès le jour suivant sans qu'un rappel par le vendeur soit nécessaire et dont le taux est égal à 14.25% des sommes dues (taux annuel).

En cas de défaut de paiement 48 heures après une mise en demeure adressée par lettre recommandée restée infructueuse, l'acquéreur défaillant devra en outre verser au vendeur une indemnité en réparation du préjudice subi fixée forfaitairement à 15% des sommes dues et non-réglées à leur échéance et ce, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code civil.

L'acheteur défaillant s'oblige également à supporter les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels et les frais de justice.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur.

➤ Tout litige de toute nature relèvera de la compétence exclusive des juridictions de TOULOUSE. Cette clause s'applique même en cas de référés, de demandes incidentes ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.